

IFSI/IFAS

Bertrand Schwartz

Livret d'accueil des apprenants de l'Institution de Formation



IFSI-IFAS Bertrand Schwartz

Epsmd de l'Aisne

02320 Prémontré

☎ : 03-23-23-66-92

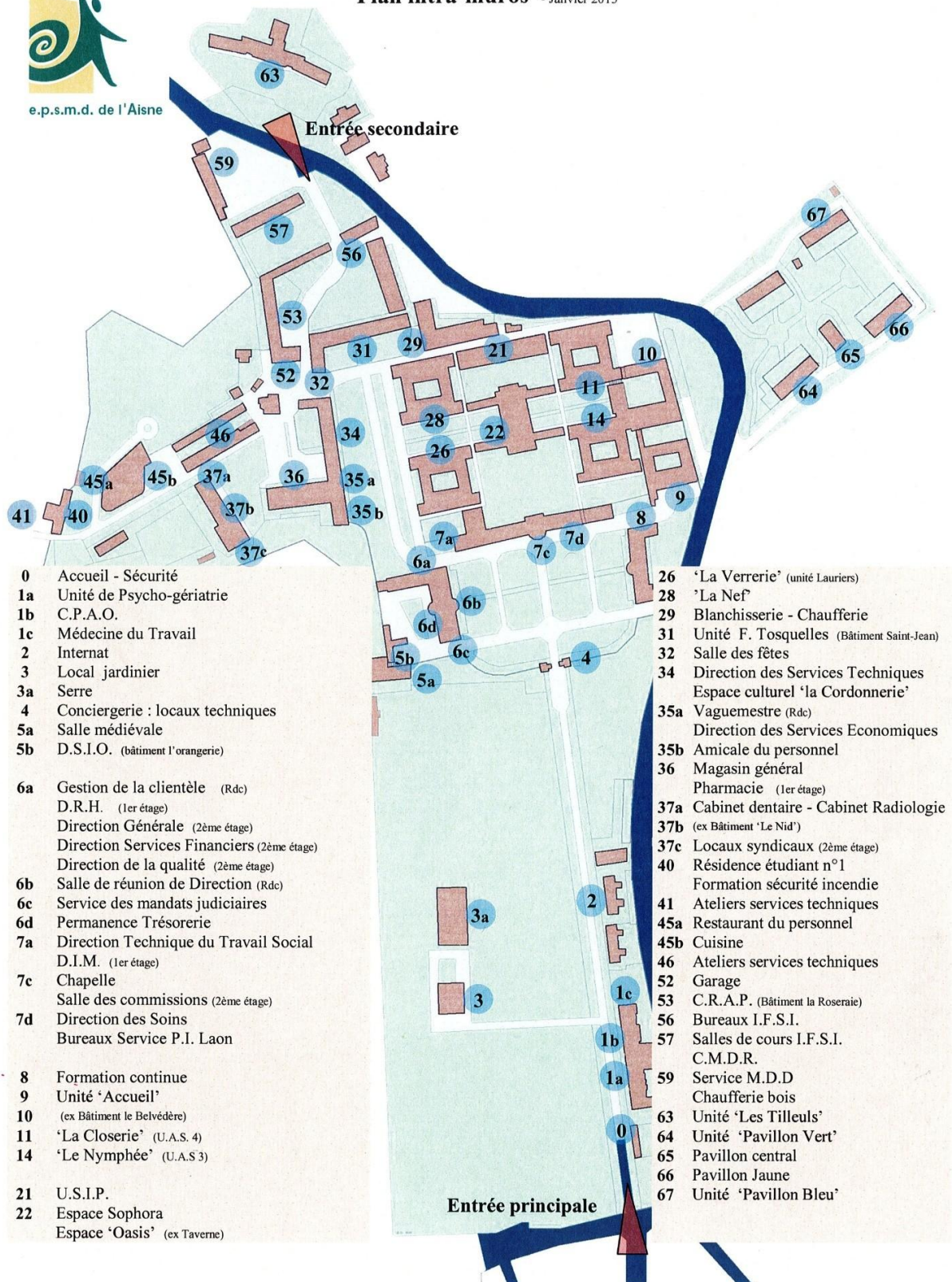
✉ : ifsi@epsmd-aisne.fr

<https://www.ifsi-premontre.fr>

Plan de l'EPSMD

e.p.s.m.d. de l'Aisne

Plan intra-muros - Janvier 2015



SOMMAIRE

Bienvenue à l'IFSI / IFAS Bertrand Schwartz.....	4
Carte de visite de l'institut de formation	5
Organigramme de l'institut de formation	6
Les locaux de l'institut de formation	7
Evolutions pédagogiques	8
La vie des apprenants.....	9
La vie pratique	9
La vie en collectivité	10
L'organisation apprenante	12
Les formations	14
Formation IDE (Réforme 2009)	14
Formation IDE (Réforme 2026)	16
Formation AS	18
Formation tutorat	22
Formation maître de stage	23
Formation développement des compétences des aides-soignants (2026).....	24
Les outils / supports utiles.....	24
Formation clinique / stage	25
Formation théorique	25
Ouverture vers l'extérieur	26
Votre satisfaction nous intéresse	27
Certification QUALIOPi	28

BIENVENUE À L'IFSI / IFAS BERTRAND SCHWARTZ

Bonjour à toutes et à tous,

C'est un immense plaisir de vous accueillir au sein de l'institut de formation Bertrand Schwartz de l'EPSMD de l'Aisne. Vous avez choisi de suivre vos études et de faire votre formation au sein de notre institut. Je vous félicite de ce choix et tiens à vous remercier de votre confiance. Afin de faciliter votre intégration et de vous aider sur l'ensemble de votre parcours, l'équipe a réalisé ce Livret d'Accueil qu'elle met à votre disposition dans le but de :

- Vous présenter les équipes pédagogiques, administratives et logistiques qui vont œuvrer à vos côtés pendant votre formation,
- Porter à votre connaissance les informations inhérentes à l'organisation et au fonctionnement de l'institut de formation de manière générale,
- Présenter les moyens pédagogiques et logistiques mis à votre disposition,
- Vous informer sur les contenus de formation,
- Vous indiquer quelques règles de fonctionnement pour favoriser le maintien de la qualité de vie et d'études au sein de l'institut,
- Faciliter les démarches que vous devrez réaliser.

Ce guide vous est destiné afin que vous y trouviez les éléments utiles et pratiques à votre orientation dans ce nouvel environnement.

L'ensemble du personnel pédagogique, administratif, logistique et moi-même, vous souhaitons la BIENVENUE au sein de notre institut de formation.

La Direction de l'Institut de Formation

Monsieur Duval
Directeur par intérim
de l'IFSI et de l'IFAS



CARTE DE VISITE DE L'INSTITUT DE FORMATION

Un institut de formation au cœur du département de l'Aisne

L'établissement est situé au cœur de la ville de PREMONTRE. A 20 km de LAON, 25 km de SOISSONS, 75 Km de REIMS, 120 km d'AMIENS et de LILLE, 130 km de PARIS. Il bénéficie d'un accès rapide aux autoroutes A26, A29, A1 et A4. Le maintien d'un arrêt ferroviaire à 8 km de PREMONTRE facilite les communications avec la capitale.

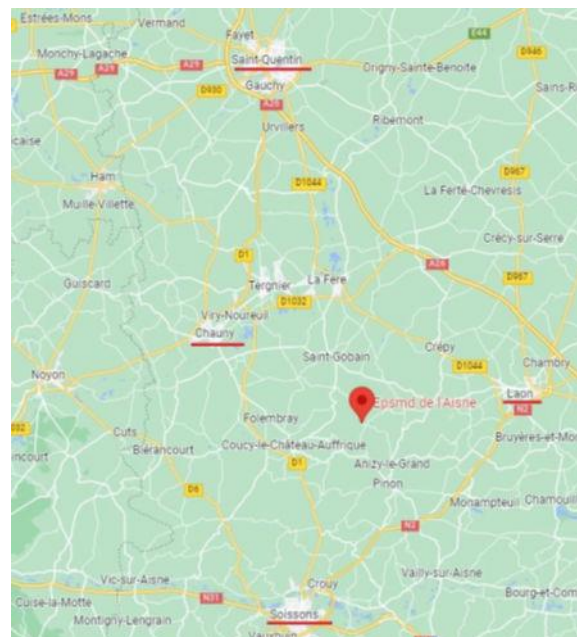
Horaires de l'Institut

Pour les apprenants et le public, l'établissement est ouvert du **lundi au vendredi** de :

8h00 à 12h00 et de 12h30 à 17h00

☎ : 03.23.23.66.92

✉ : ifsi@epsmd-aisne.fr



La médiathèque

La médiathèque met à disposition des apprenants, des ouvrages ainsi que des revues professionnelles. La procédure d'emprunt est décrite dans le règlement intérieur.

Elle possède aussi une bibliothèque numérique.

La médiathèque est ouverte du **lundi au vendredi** de :

8h20 à 16h00

☎ : 03.23.23.67.00

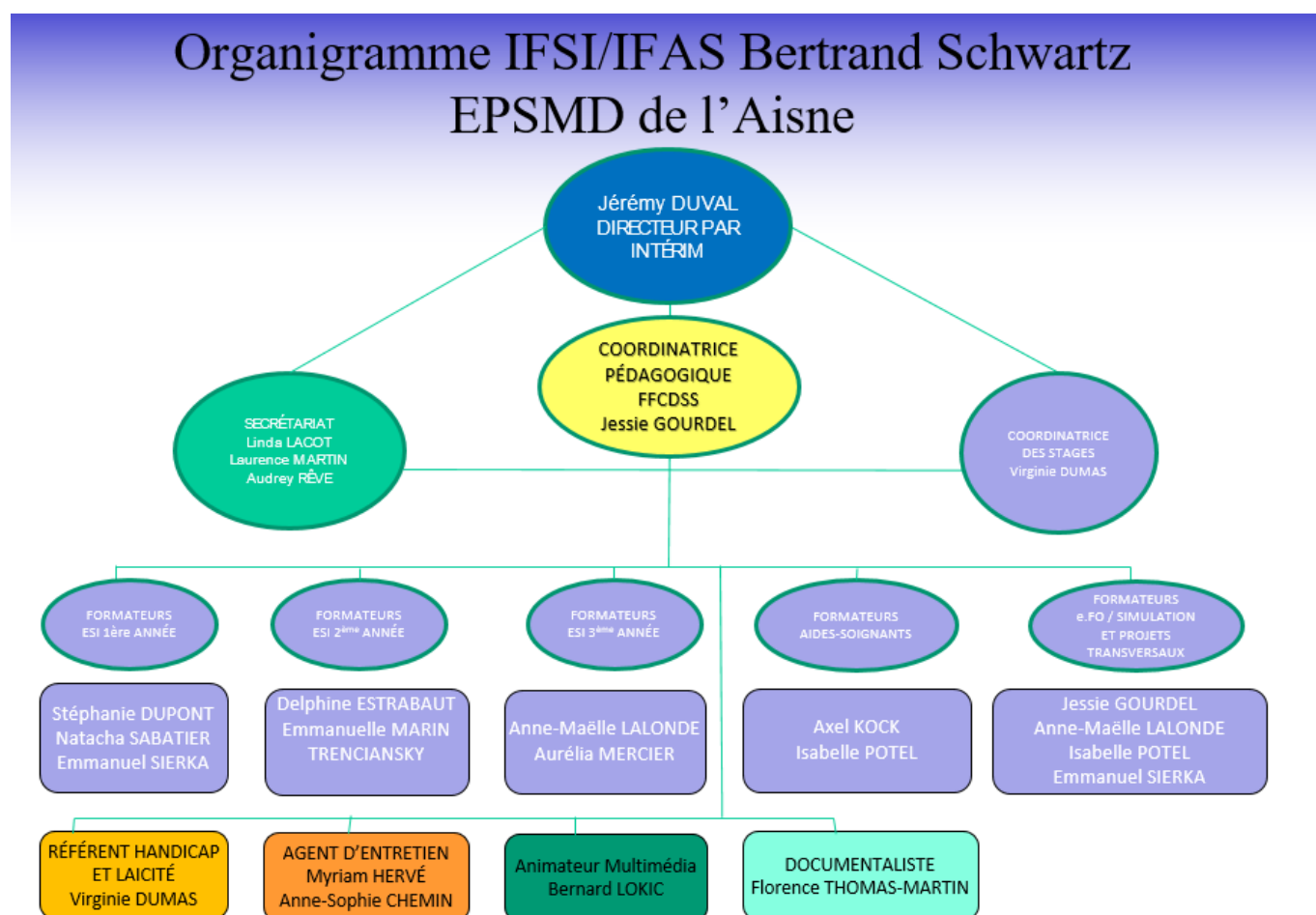
✉ : mediatheque@epsmd-aisne.fr



ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'ensemble de l'équipe de l'Institut de Formation participe activement à la démarche d'apprentissage des apprenants.

L'organigramme présenté ci-dessous vise l'explicitation et le repérage des missions assurées par chaque membre de l'équipe au profit du centrage sur les besoins de l'apprenant. La volonté de développement continu des compétences de l'équipe est partagée et mise en œuvre par l'accès à la formation continue notamment par la diplomation en master 2 des formateurs mais également par la mise en place de temps d'analyses de pratiques en équipe, de réunions d'équipe et de staff pédagogique, de formations collectives....



Mise à jour le 07/01/2026

LES LOCAUX DE L'INSTITUT DE FORMATION

Une partie des locaux de l'EPSMD est dédiée à l'institut suivant la répartition suivante :

- Une partie administrative et bureaux des formateurs
- Enseignements théoriques dans les différentes salles de cours
- La simulation
- Salles de pauses et espace de vie des apprenants
- La médiathèque

L'Institut de Formation dispose aussi d'une infirmerie.



Salle de cours



Médiathèque



Salle de simulation



Self



Salle des fêtes



Salle de simulation



Self

Les apprenants ont accès au self de l'Etablissement.

Le stationnement est facilité grâce à trois parkings :

- Un se situant à l'entrée principale de l'EPSMD (parking principal)
- Un se situant au niveau du pavillon « les Tilleuls »
- Un se situant devant le bâtiment scolaire

EVOLUTIONS PÉDAGOGIQUES

La réflexion en lien avec le développement du numérique, la « simulation en santé » et l'IA est toujours menée.

Les objectifs sont les suivants :

- Répondre aux besoins d'innovation en techniques pédagogiques en formation initiale formulés par les apprenants et identifiés par l'équipe pédagogique,
- Viser un niveau de formation de haute qualité par la maîtrise de techniques de soin, et de réflexivité des futurs professionnels pour leur permettre une meilleure intégration professionnelle,
- Répondre aux exigences HAS et réglementaires : réactualisation des connaissances et compétences techniques et non techniques, analyse des pratiques, développer l'amélioration de la qualité et sécurité des soins,
- Mettre en œuvre la compétence numérique en santé : Mise en œuvre pour les ESI dès septembre 2024 et chez les EAS dès septembre 2025,
- Développer la formation par la voie de l'apprentissage pour les ESI et les EAS (mise en œuvre depuis janvier 2023),
- Développer et mettre en œuvre la formation continue au sein de l'établissement et notamment avec depuis 2024 :
 - La formation Tutorat des étudiants et élèves pour les professionnels infirmiers et aides-soignants
 - La formation Maître de stage pour les professionnels encadrant une équipe de soins
 - Dès juin 2026, la formation sur l'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés d'état avant 2021.

LA VIE PRATIQUE

- LES TENUES PROFESSIONNELLES :

Elles sont mises à disposition des apprenants par l'EPSMD ou les lieux de stage. L'entretien de celles-ci est assuré soit par l'EPSMD soit par les lieux de stage. Un badge d'identification amovible est fourni aux apprenants en début de formation.

- LES REPAS

Les repas peuvent être pris au self de l'EPSMD. Une carte de self approvisionnée par l'apprenant est remise à celui-ci en début de formation. En tant qu'apprenant vous avez également accès à votre espace de vie pour prendre vos repas. Dans cet espace, vous avez à disposition des réfrigérateurs, des micro-ondes, des tables et des chaises pour vous restaurer en toute tranquillité.

Pour les professionnels de santé en formation continue, vous avez un accès au self, il faudra vous munir d'espèces pour régler votre repas. Vous avez également à votre disposition l'espace de vie.

- LES MOYENS DE LOCOMOTION

Il est indispensable de disposer d'un moyen de transport pour se rendre à l'institut de formation ainsi qu'aux différents lieux de stage situés dans le département de l'Aisne et les départements limitrophes.

Il est encouragé de développer entre les apprenants le co-voiturage.

- ACCES INTERNET

Un accès WIFI gratuit illimité est à la disposition des apprenants au sein de l'institut. Les codes d'accès sont fournis en début de formation.

- VOIES DE COMMUNICATION

Les apprenants disposent d'un ENT permettant un accès aux éléments pédagogiques. La communication se fait principalement par e-mail ou via l'espace numérique de travail MyKomunote.

- ASSOCIATION DES APPRENANTS

L'association des étudiants est régie sous la loi 1901, elle est gérée par les étudiants eux-mêmes. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année. Depuis la rentrée de septembre 2025, l'association des apprenants dispose d'une salle avec des outils informatiques et des meubles de stockage.

- AIDES FINANCIERES

Le financement de l'institut de formation revient à la Région Hauts-de-France.

Retrouver toutes les informations sur les aides sur notre site internet :

- **PARTENARIAT AVEC LE MAGASIN INTERMARCHE**

Le magasin Intermarché d'Anizy-Le-Grand a mis en place une page dédiée pour nos apprenants. Cela permet aux apprenants de bénéficier de tarifs privilégiés avec des paniers de courses (kits hygiènes, DLC...) et une livraison gratuite jusqu'à l'espace de vie.

La commande et le retrait des achats (commandes possibles jusqu'à 15 h 30, accès à l'espace de vie de 16 h 30 à 17 h 30, stockage des paniers si nécessaire dans les frigos de l'espace de vie). Les apprenants ayant effectué une commande après 15 h 30 basculeront sur une livraison le lendemain.

- **PAIEMENT DES INDEMNITES**

Une indemnité de stage est versée aux étudiants en soins infirmiers pendant la durée des stages. Cette indemnité est fixée par semaine de stage en référence à la régularité :

36 € en première année
46 € en deuxième année
60 € en troisième année

- **FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Pour les étudiants en soins infirmiers, le remboursement des frais de déplacements pour se rendre sur les lieux de stage est envisagé sous certaines conditions et se fait sur la base d'un remboursement d'un aller-retour par jour (hors EPSMD) et d'un véhicule d'une puissance fiscale maximale de 7 CV.

LA VIE EN COLLECTIVITE

- **QUELQUES REGLES**

En fin de journée, les salles utilisées pour les cours ou TD doivent être remises en ordre, les lumières, l'ordinateur et le vidéoprojecteur doivent être éteints et les fenêtres et portes fermées. Les clés des salles doivent être déposées au secrétariat.

Il est interdit de fumer et devapoter dans les lieux fermés et couverts de l'institut y compris devant les portes d'accès aux bâtiments. Il existe un espace fumeur dans la cour de l'espace de vie.

Des salles de pauses dans l'espace de vie sont dédiées à la prise des repas pour l'ensemble des stagiaires.

- **ACCESSIBILITE ET HANDICAP**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun. Ce principe se traduit par

une obligation légale pour les organismes de formation d'adapter les modalités de formation aux besoins de ce public.

Le formateur « référent handicap » a pour missions de construire avec l'apprenant et l'équipe pédagogique un projet de formation adapté, de réfléchir aux modalités nécessaires, aux adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques permettant son intégration et la prise en compte de la spécificité de son handicap.

Pour toute question vous pouvez contacter : Madame Virginie Dumas, référent Handicap par mail ifsi.handicap@epsmd-aisne.fr

- PLAN VIGIPIRATE

La Direction met en œuvre les consignes nationales de sécurité. Le respect des consignes mises en application dans l'établissement est donc obligatoire



- LAICITE :

L'article L141-6 du code de l'éducation rappelle dans des termes clairs que « **le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique** »

L'ORGANISATION APPRENANTE

- LA CARTE « ETUDIANT »

Les étudiant(e)s en soins infirmiers, ayant un statut d'étudiant, bénéficient d'une carte « étudiant » en lien avec leur inscription à l'Université Picardie Jules Verne (UPJV) d'Amiens. Une convention a été réalisée avec l'UPJV.

- MISSIONS DES INSTANCES

—>Instance compétente pour les orientations générales de l'Institut (ICOGI) :

Emet un avis sur :

Le budget dont propositions d'investissements,
 Les ressources humaines : effectifs et qualification de toutes les catégories,
 La mutualisation des moyens avec d'autres instituts,
 L'utilisation des locaux et des équipements pédagogiques,
 Le rapport annuel d'activités pédagogiques
 Le Contrat Prévisionnel d'objectifs et de moyens (CPOM)
 Les bilans annuels d'activités des sections
 La cartographie des stages
 L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation

L'ICOGI valide : le projet de l'institut dont le projet pédagogique et les projets innovants, le règlement intérieur et ses avenants, la Certification (si effectuée) ou la démarche qualité.

—>La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants

Décision sur :

- Les apprenants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge : le directeur peut décider de la suspension du stage jusqu'à la réunion (Réunion dans un maximum d'un mois après les faits)
- Les demandes de redoublement formulées par les apprenants
- Les demandes d'une période de césure formulées par les apprenants

La section entend l'apprenant qui peut être assisté d'une personne de son choix. L'instance est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place auprès de l'apprenant en difficulté.

—>La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Avant la réunion, l'apprenant est reçu en entretien par le directeur à sa demande ou à la demande d'un tiers.

L'apprenant peut se faire assister d'une personne de son choix. Au terme de cet entretien, le directeur détermine l'opportunité d'une présentation devant la section compétente. Il saisit alors la section par courrier et l'apprenant précisant les motivations de présentation de l'apprenant.

Ce document précise : nom, adresse et qualité de la personne ainsi que les faits reprochés, accompagné des pièces justificatives.

→ La section relative à la vie étudiante émet un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets extra-scolaires
- L'organisation des échanges internationaux

- **REPRESENTATION DES « APPRENANTS »**

A la rentrée, dans chaque promotion, sont élus deux délégués ou représentants et deux suppléants. Ils représentent leur promotion dans les instances mais également dans les relations avec l'équipe pédagogique et la direction. L'élection a lieu dans les 20 heures à 40 heures du début de la formation.

Pour les étudiants infirmiers, les représentants de la promotion siègent à :

- La section relative à la vie étudiante; qui se réunit au moins 2 fois/an
- L'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut, qui se réunit au moins une fois/an
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, qui se réunit à la demande du Directeur
- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, qui se réunit à la demande du Directeur
- CEFIEC (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres)

Pour les élèves aides-soignants, les représentants de la promotion siègent à :

- La section relative aux conditions de vie des élèves qui se réunit au moins 2 fois/an
- L'instance compétente pour les orientations générales qui se réunit au moins 1 fois/an
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires qui se réunit à la demande du Directeur
- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves, qui se réunit à la demande du Directeur

LES FORMATIONS

FORMATION IDE (REFORME 2009)

- La durée de la formation

Le référentiel est construit par une alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans l'IFSI et des temps de formation clinique sur des lieux professionnels où sont réalisées des activités de soins.

En stage et à l'IFSI la durée de présence est de 35 heures par semaine, l'enseignement en IFSI est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistraux peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

Neuf activités définies :

1. Observation et recueil de données cliniques
2. Soins de confort et de bien-être
3. Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
4. Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
5. Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
6. Coordination et organisation des activités et des soins
7. Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
8. Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires
9. Veille professionnelle et recherche

- La formation théorique :

Le référentiel propose des unités d'enseignement (UE) de 4 types :

- Des UE dont les savoirs sont dits « contributifs » aux savoirs infirmiers
- Des UE des savoirs constitutifs des compétences infirmières
- Des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation
- Des *unités de méthodologie et de savoirs transversaux*

Le Référentiel du Diplôme est constitué de dix compétences :

Cinq compétences « cœur de métier » :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier d'infirmier :

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Pour obtenir le diplôme dans sa totalité, vous devez être évalué et certifié sur ces 10 compétences.



- La formation clinique en stage :

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs grâce à des rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants.

Durée et répartition des stages : Les semestres sont de septembre à février et de février à fin août

<u>1^{ère} année</u>	Semestre 1 : septembre à février :	5 semaines de stage
	Semestre 2 : février à août :	10 semaines de stage
<u>2^{ème} année</u>	Semestre 3 : fin août à février :	10 semaines de stage
	Semestre 4 : février à août :	10 semaines de stage
<u>3^{ème} année</u>	Semestre 5 : fin août à février :	10 semaines de stage
	Semestre 6 : février à juillet :	15 semaines de stage

Le parcours de stage de l'étudiant est construit avec le formateur référent pédagogique. Sur certaines périodes, l'étudiant peut faire ses recherches de stage lui-même dans des établissements publics ou privés, en intra ou extra hospitalier. L'équipe pédagogique contribue à la formation clinique de l'étudiant en réalisant, notamment, des visites de stage.

FORMATION IDE (REFORME 2026)

- La durée de formation

Organisation du diplôme

- Le diplôme d'État infirmier reste **sur 3 ans**, soit **180 ECTS** validés, conformément aux standards européens.
- Le programme s'articule autour d'une **approche par compétences** davantage centrée sur les situations professionnelles réelles.

Contenu de la formation

- **Stages cliniques : 12 semaines en L1, 26 semaines en L2, 28 Semaines en L3**
- **Enseignement clinique en situation réelle : développement de la simulation**
- **Apprentissage de la démarche scientifique**
- **Développement de compétences transversales** (communication, collaboration interprofessionnelle) développement de la collaboration avec les professionnels de la filière médicale et paramédicale

Au total :

- Le parcours de formation comprend un volume horaire de 4 620 heures, réparties comme suit :
- 2 310 heures d'enseignement clinique
- 1 890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique
- 420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie

Points pédagogiques clés

- **Approche par domaines d'enseignement et compétences : 5 grands domaines et 13 compétences**
 - **Domaine A** : Sciences infirmières et raisonnement clinique pour 15 ECTS dont 2 ECTS de consolidation → deux compétences
 - **Domaine B** : Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques pour 45 ECTS dont 12 ECTS de consolidation → deux compétences
 - **Domaine C** : Prévention et promotion de la santé pour 21 ECTS dont 5 ECTS de consolidation → trois compétences
 - **Domaine D** : Communication, travail en équipe et leadership 12 ECTS dont quatre de consolidation → trois compétences
 - **Domaine E** : Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie 21 ECTS dont deux ECTS de consolidation → trois compétences

- La réforme met l'accent sur l'acquisition de **compétences directement transposables en pratique professionnelle**, plutôt que sur un simple apprentissage théorique : UE de consolidation en fonction des projets régionaux en santé : accent sur la psychiatrie pour notre IFSI
- **Meilleure préparation clinique (moins de stage en L1 et montée en L2/L3)**
- On note une volonté d'intégrer davantage d'enseignements cliniques, en lien avec les besoins des patients et les réalités des différents secteurs de soins (hôpitaux, EHPAD, soins à domicile, pédiatrie et pédopsychiatrie).

Importance de la coopération interprofessionnelle

- La réforme vise à renforcer les liens entre infirmiers, médecins et autres professionnels de santé pour une meilleure coordination des parcours de soins : des socles communs dans les domaines d'enseignement théorique
- La formation clinique en stage

Quatre typologies de stage :

- **Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë**
- **Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë**
- **Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours**
- **Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale.**

Temps de stage :

En première année 12 semaines

En deuxième année 26 semaines

En troisième année 28 semaines

FORMATION AS

- La durée de la formation :

Pour un parcours complet :

Total des heures de formation théorique : 770 heures (soit 22 semaines)

Total des heures de formation clinique : 770 heures (soit 22 semaines)

Soit un total de formation de 1540 heures soit 44 semaines

- La formation théorique : (cf. extrait du référentiel page suivante)

Diplôme d'Etat Aide-soignant – Référentiel de formation

1 - Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	
	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

- La formation clinique en stage :

Dans le cursus complet de formation, les stages correspondent à 22 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'Institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Les stages sont réalisés dans les structures sanitaires, sociales ou médico-sociales sur une base de 35h/semaine (de jour comme de nuit)

- Service de court séjour médecine
- Service de court séjour chirurgie
- Servie de moyen au long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier
- Structure optionnelle

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire. Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'apprenant en accord avec le référent du suivi pédagogique et les formateurs référents de la promotion AS. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

- Les cursus partiels :

Selon votre niveau de diplôme, votre parcours de formation sera adapté soit par un allègement de formation, soit par la suppression d'une évaluation...

(Cf. tableau de la page suivante)

Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser pour l'accès au DE AS en fonction la certification déjà obtenue par le candidat

DEAS 2021	DEAS 2021 (formation complète)	DEAP 2006 (niveau 3)	DEAP 2021 (niveau 4)	BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	Titre profession- nel ADVF (niveau 3)	Titre profession- nel ASMS (niveau 3)	DEAES 2021 (niveau 3)	DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)	ARM 2019 (niveau 4)	Ambulan- cier 2006 (niveau 3)
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	168	98	77			98	112	112	112	147	168
BLOC 2	294	98	70	294	294	259	294	224	273	217	203
BLOC 3	91	21				21	56	21	21	42	42
BLOC 4	35				35	35		21	35	35	21
BLOC 5	105	35			105	77	63		35	35	63
Formation clinique	770	245	245	350	490	595	595	420	420	595	595
total formation théorique	770	329	224	371	511	567	602	455	553	553	574
total cursus (théorie et clinique)	1540	574	469	721	1001	1162	1197	875	973	1148	1169

Le détail par bloc de compétences est décrit dans les tableaux d'équivalence.

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

FORMATION TUTORAT

L'institut de formation organise 4 sessions sur l'année pour la formation du tutorat en lien avec l'accompagnement des étudiants et des élèves en stage. Cette formation est programmée sur 4 jours (2 jours de formation et 2 jours de travail professionnel).

Les dates et le programme de formation sont disponibles sur notre site internet :

→ <https://www.ifsipremontre.fr/les-formations/actions-formation-continue/>

OBJECTIFS :

- Clarifier les points clés des référentiels de formation et le concept de compétences
- Acquérir une posture pédagogique adaptée aux apprentissages
- Accompagner les étudiants et élèves dans les processus d'apprentissage
- S'approprier les rôles et missions de tuteur de stage auprès des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants
- Utiliser et construire les outils d'évaluation des compétences

INTENTIONS PEDAGOGIQUES :

- Aider les tuteurs à s'approprier les référentiels : Pour les tuteurs infirmiers : référentiel IDE et AS, pour les tuteurs Aides-soignants : référentiel AS
- Développer des compétences et une aisance à assurer leurs missions
- Assurer un accompagnement structuré au cours du stage
- Faciliter les liens pédagogiques avec l'Institut
- Favoriser le partage des outils entre les différents protagonistes qui accompagnent les apprenants

CONTENUS :

- Les référentiels de formation et l'acquisition des compétences
- Les rôles et missions du tuteur de stage
- Les outils du tutorat et des outils numériques
- Les méthodes et théories d'apprentissage
- La création de situations apprenantes
- L'accès à des ressources pédagogiques numériques
- La bientraitance au cœur du dispositif



METHODES PEDAGOGIQUES :

Différenciation pédagogique avec :

- Des apports théoriques
- Des partages d'expériences
- Des mises en situations
- Une continuité collaborative et numérique de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION :

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation. Une évaluation finale de stage mesure l'atteinte des objectifs initiaux et l'opinion des participants.



FORMATION MAITRE DE STAGE

L'institut dispense également la formation Maître de Stage qui est destinée aux équipes qui encadrent une unité de soins. Elle est organisée en 4 sessions d'une journée sur l'année.

Les dates et le programme de formation sont disponibles sur notre site internet :

→ <https://www.ifsipremontre.fr/les-formations/actions-formation-continue/>

OBJECTIFS :

Clarifier les éléments du référentiel du 31 juillet 2009, et de l'instruction du 4 novembre 2016 dans l'accompagnement des étudiants et élèves en stage et les éléments du nouveau référentiel des aides-soignants du 10 juin 2021.

Définir le rôle du maître de stage dans le processus d'apprentissage clinique.

Déterminer les liens avec les autres professionnels intervenant dans l'apprentissage clinique des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants.

S'approprier les outils nécessaires à l'encadrement des étudiants et élèves en stage.

CONTENUS :

- Le rôle et les missions du maître de stage en lien avec la réglementation
- Le rôle des autres acteurs dans l'encadrement des étudiants et élèves
- Le livret d'accueil : « Qualification et agrément des stages »
- Les outils : port folio et feuilles de stage



METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Travail de groupe
- Mise en situation
- Echanges entre participants et intervenants

VALIDATION DE LA FORMATION :

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation. Une évaluation finale de stage mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants.

FORMATION DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES AIDES-SOIGNANTS (2026)

Cette formation organisée en trois jours est destinée aux professionnels aides-soignants diplômés avant 2021. Elle a pour but de réactualiser les compétences des aides-soignants au regard du nouveau référentiel de formation.

Les dates et le programme de formation sont disponibles sur notre site internet :

→ <https://www.ifsipremontre.fr/les-formations/actions-formation-continue/>

Ces trois formations sont dispensées dans les locaux de l'institut par les formateurs permanents.

LES OUTILS / SUPPORTS UTILES

Les apports théoriques sont assurés par les formateurs ainsi que par des intervenants extérieurs (médecins, internes, cadres de santé, IDE, psychologues, associations, patients experts, AS ...).

La plateforme UPJV « MesCoursJV » – Amiens, plateforme d'e-learning et l'espace Mykomunote sont des espaces numériques de travail vous permettant d'avoir accès aux différents supports de cours proposés, aux consignes des TD et de pouvoir déposer des travaux demandés par les formateurs.

Certains cours sont assurés par le biais de visioconférences.

Les cours ont lieu : Du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h30.

Les élèves Aides-Soignants, dans le cadre de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API), bénéficient du projet Voltaire.

La simulation est utilisée dans les apprentissages des apprenants par les formateurs.

D'un point de vue pédagogique et dans le cadre de la lutte contre le plagiat, le logiciel COMPILATIO est utilisé au sein de l'Institut de Formation lors de la réalisation de travaux pédagogiques.

Application SIMDOSE (sur des PC dédiés dans les salles de cours).

Prêt d'ordinateurs portables.

Une table numérique est également disponible dans votre espace de vie. Celle-ci est alimentée régulièrement d'outils pédagogiques comme Oscar3D, Semio8g et aussi d'un Genially pour vous communiquer quelques informations.

FORMATION CLINIQUE / STAGE

DOSSIER MEDICAL D'ENTREE EN FORMATION A L'IFSI (Obligatoire)

Celui-ci est remis à l'infirmière du Service de Santé au Travail de l'EPSMD de PREMONTRE.

- Vaccinations

L'administration des vaccins est à réaliser par votre médecin traitant.

Aucun stage ne pourra être réalisé si toutes les vaccinations obligatoires ne sont pas à jour (y compris la vaccination contre la Covid).

La non-conformité à la vaccination entraîne le non maintien en formation de l'apprenant.

- Lieux de stage

Bonne nouvelle, vous n'avez pas à rechercher vous-même vos lieux de stage.

Le permis de conduire et un moyen de locomotion sont indispensables afin de vous rendre dans les établissements désignés pour vos stages.

En effet, lors des affectations de stage, nous ne pouvons pas tenir compte de votre capacité à vous déplacer. Vos stages sont déterminés par l'équipe pédagogique en fonction du parcours obligatoire pour valider la formation et des places disponibles.

Cependant, pour les étudiants de L1 mineurs lors de l'entrée à l'IFSI ou ayant eu récemment 18 ans, une certaine tolérance pour l'affectation des stages est appliquée pour le stage du semestre 1.

Votre parcours de stage est construit en fonction de l'acquisition de vos compétences et de votre projet professionnel. Vous avez accès, suite à l'accord du formateur et du directeur, aux demandes individuelles de stage.

FORMATION THÉORIQUE

- Accompagnement des étudiants en situation de handicap:

Si vous avez bénéficié d'un aménagement lors de votre scolarité dans le secondaire, cet aménagement est à poursuivre pour votre réussite : cf. document sur le site internet « Guide de l'accompagnement de l'apprenant en situation de handicap »

<https://www.ifs-premontre.fr/institut/presentation-institut/>

- Formation distancielle et par e-learning :

Un ordinateur ou une tablette (système Android/Windows), ainsi qu'une connexion Internet fiable à votre domicile sont **indispensables**.

- Dispositif d'aide à la réussite :

Pour vous aider à réussir et démarrer votre formation sereinement, soyez dès à présent actif dès la rentrée :

Il vous est recommandé de réaliser :

- Un document manuscrit relatant, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec la formation. Ce document ne doit pas excéder deux feuilles recto-verso et sera à nous remettre impérativement le jour de votre premier rendez-vous de suivi pédagogique.
- Un test de métacognition en vous connectant à l'application **apprendreaapprendre** (cliquez sur test, créez votre compte et inscrivez-vous en tant qu'étudiant, réalisez le test jusqu'à la fin de la partie gratuite). Vous devez remettre à votre formateur de suivi pédagogique le résultat (en format papier) de ce test le jour de votre premier rendez-vous de-suivi pédagogique.

Réviser les opérations de base en arithmétique afin de ne pas vous mettre en difficulté dès le début de la formation.

Seule la calculatrice simple est autorisée au cours de votre formation pour tous les travaux (évaluations incluses).

La maîtrise des opérations de base (addition, soustraction, multiplication et division) ainsi que la règle de 3, mais aussi les volumes, les chiffres romains et les tables de multiplications (pour les calculs de dose etc.) sont indispensables.

L'outil SIMDOSE est mis à votre disposition au sein de l'IFSI.

OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR

Pour garantir une ouverture vers l'extérieur, l'Institut de formation entretient un partenariat :

- Avec d'autres instituts dans le cadre du service sanitaire,
- Avec d'autres Instituts de Formation de la Région Hauts De France pour la répartition des stages sur le territoire, des travaux et des projets divers
- Avec le CFA LAHO pour développer l'apprentissage/l'alternance
- Avec les recruteurs du territoire pour communiquer nos actions de formations

VOTRE SATISFACTION NOUS INTÉRESSE

Dans le cadre de la Démarche Qualité de l'Institut, des bilans de semestre et annuels dématérialisés sont réalisés par les apprenants. Chacun renseigne un questionnaire de satisfaction de façon anonyme afin de pouvoir évaluer différents critères :

- L'apprentissage en général
- Les ateliers pratiques
- Les stages
- Les analyses de pratique
- Le suivi pédagogique
- Les unités d'enseignement/modules
- La direction
- Le secrétariat
- La médiathèque
- La propreté des locaux et des tenues professionnelles

CERTIFICATION QUALIOPi

L'Institut de Formation est certifié QUALIOPi depuis avril 2022 pour ses actions de formation. Centrée sur ses clients étudiants et élèves, la démarche qualité a pour but de sécuriser le parcours des formations, en assurant pour tous et dans tous les domaines pédagogiques, administratifs et logistiques, une équité et une sécurité de prise en charge et d'accompagnement.

Cette démarche tend à harmoniser les pratiques de toute nature entre l'IFSI et l'IFAS afin de faciliter les organisations et les rendre claires et transparentes pour tous.

EPSMD de l'Aisne

IFSI-IFAS Bertrand Schwartz

02320 prémontré

☎ : 03-23-23-66-92

✉ : ifsi@epsmd-aisne.fr

<https://www.ifsi-premontre.fr>



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation.